



Résider en france après le décès d'un père

Par **sbenamar**, le **03/11/2010** à **13:20**

Bonjour,rnrnJe m'appelle Smail, Je suis âgé de 22 ans j'habite au Maroc, mon père était résident en France à la ville de menton, il est entré en 1965 mais est décédé le 22 août 1992 à l'Hôpital saint roche à Nice.rnrnJe sollicite votre aide pour connaître tous mes droits concernant la résidence sur le territoire français.rnrnJe pense en effet y avoir droit, compte tenu de mes faibles ressources financières et de ma situation familiale actuelle : je suis orphelin j'ai à charge une mère malade je suis chômeur.rnrnTrès cordialementrnSmail

Par **chris_ldv**, le **03/11/2010** à **13:33**

Bonjour,rnrnSur la base des informations que vous communiquez vous n'avez aucun droit privilégié : votre demande de résidence sur le territoire Français sera examinée par les autorités Françaises comme celle d'un immigrant normal selon le principe de l'égalité appliqué en France.rnrnCordialement,